



Val d'Adour Environnement

SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE LAHITTE TOUPIERE

N° dossier : LAH/65/08/OBRt/4137	Propriétaire de l'immeuble:
Adresse de l'immeuble : 46 RTE DE MAUBOURGUET	Nom du propriétaire : O BRIAIN
Commune : LAHITTE TOUPIERE	Prénom : TOMAS
Section et n° parcelle(s) : NC	Adresse : 46 RTE DE LEMBEYE
Date de réalisation de l'assainissement : NC	Commune : LAHITTE TOUPIERE

Visite le : 21/06/2017 à 10h15

Présent(s) : M. O'BRIAIN

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :	
Superficie de la parcelle :	2 500 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :							
Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	2		2	1	1	1

COLLECTE DES EAUX USEES:
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Mélangées aux eaux usées

PRETRAITEMENT :								
Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse septique	NON	1 000	NON	OUI	Primaire	NON	NC	NC

FILIERE DE TRAITEMENT :								
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Aucun								

REJET DES EFFLUENTS :	
Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités et bruts
Milieu récepteur :	Superficiel (Fossé busé Route de Maubourguet – RD943)
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	OUI

EVALUATION DU DISPOSITIF :

Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur :
http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf

	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	X	X X	Mise en place d'un système de prétraitement et de traitement conforme avec la réglementation en vigueur (arrêtés modifiés du 7/09/2009 fixant les prescriptions techniques).
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible la fosse septique - Mise en place d'un bac à graisses de 500 litres - Nettoyer les dépôts dans le regard collecteur - Ventilation sous dimensionnée, modifier le diamètre (100mm) - Séparation de la collecte des eaux pluviales avec celle des eaux usées
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de bac à graisses afin de prétraiter l'ensemble des eaux ménagères (les eaux usées doivent être prétraitées pour permettre leur décantation et leur liquéfaction), et ne possède pas non plus de filière de traitement afin de traiter l'ensemble de ces eaux. L'installation d'assainissement est donc dépourvue d'un prétraitement et d'un traitement réglementaire pour les eaux ménagères et d'un traitement pour les eaux vannes. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique. Les effluents sont rejetés vers le fossé busé départemental (RD943) Route de Maubourguet susceptible d'engendrer des nuisances pour le voisinage.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 10/07/2017
 Le technicien, Yann BERTRAND



Le Président de l'Etablissement Public,
 Robert MÉDIAMOLE



